

COMMUNIQUE

La maltraitance du niveau V

Savez-vous ce qui se passe cette semaine au lycée professionnel René Cassin, 185, avenue de Versailles 75016 Paris, qui ne compte d'ailleurs pas beaucoup d'élèves domiciliés dans l'arrondissement ?

Ni la municipalité de Paris dont dépend l'établissement, ni la région Ile-de-France dont dépend la formation professionnelle, donc le secteur de l'enseignement pro que donne le lycée, ni l'Académie de Paris en charge de faire passer et valider les diplômes nationaux ne se sont préoccupées du sort de ce LP, pourtant en gestation depuis mars dernier et qui aboutit à la monstruosité d'aujourd'hui : 24 profs (René Cassin est un petit établissement) qui ont jusqu'au début juillet la charge d'élèves, qui préparent et assument les conseils de classe, qui remplissent les livrets et les dossiers scolaires, qui se préoccupent de l'organisation de la prochaine rentrée, sont « réquisitionnés » sans aucune rémunération supplémentaire, pour être l'intendance du centre d'examens qu'est devenu René Cassin.

Centre d'examens, ça veut dire quoi ?

Que 240 à 250 profs correcteurs vont venir dans ses murs pour corriger 22 000 copies ! Oui, **vingt deux mille copies**, venant de 90 établissements de Paris et d'Ile-de-France ! Que les 24 profs de René Cassin vont devoir réceptionner ces copies, les trier par examens (76 CAP différents, les Diplômes Intermédiaires, les BEP résiduels), par matières, les massicoter (un vieux massicot dont l'éclairage de sécurité ne fonctionne plus a été obligeamment fourni par le Centre inter académique des Examens d'Ile-de-France ...) en numérotant chaque copie anonymée et son identifiant, les répartir entre les correcteurs (au fait, pour corriger les épreuves de français histoire-géo les $\frac{3}{4}$ des profs correcteurs de l'académie de Paris sont convoqués à René Cassin ... Têtes des inspecteurs qui n'ont plus personne à mettre ailleurs, dans les autres centres d'examens de Paris !); ensuite il faudra récupérer les copies, les reclasser par matières, par diplômes, par établissements d'origine. Cela pendant quatre jours de 10 à 12 heures minimum de boulot chacun et pas payés !

Mais les correcteurs sont payés, eux : moins de 50 centimes d'euros par copie soit 90 % de moins que s'ils corrigeaient des copies de bac !

Il est vrai que l'enseignement pro, c'est pas reluisant ; que les diplômes de niveau V, c'est pas le top ; que les filles et les gars qui étudient pour obtenir ces diplômes, c'est pas les rejetons de l'élite sociale ; que leurs pères et mères sont pas très nombreux dans les associations de parents d'élèves, qu'ils sont pas tous français donc qu'ils votent pas, alors ...

D'ailleurs, cette situation ingérable et scandaleuse est le fruit d'un PPP, Partenariat Public Privé ! L'année prochaine, on changera de partenaires privés ; si c'est pas de la concurrence libre et non faussée !

La République a créé l'École Publique, c'est-à-dire Laïque, pour deux raisons : pour y former des citoyens républicains et pour répondre à l'exigence de la Nation qui veut qu'y soient instruits, éduqués et formés TOUS ses enfants.

La République est universelle.

Manifestement nos ZELITES l'ignorent.

SFDB, le 14 juin 2012

Françoise Roche